



Consommer bien,
c'est vivre mieux !

ORGANISATION GÉNÉRALE DES CONSOMMATEURS

Siège national – 64 Avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Billancourt - France

Tél : (33) 01.46.08.60.60 – Fax (33) 01.46.08.00.44

Courrier électronique : contact@orgeco.net

Site internet : <http://www.orgeco.net>

Les Réseaux électriques du futur

Dans sa lettre « décryptages » n°17, la Commission de régulation de l'énergie, a annoncé l'organisation d'un **colloque consacré aux « réseaux électriques du futur » qui se déroule aujourd'hui à l'Assemblée nationale, en partenariat avec le Centre de Géopolitique de l'Énergie et des Matières Premières de l'Université Paris-Dauphine**. Le colloque réunira les principaux acteurs industriels et décideurs politiques conscients des enjeux techniques, économiques et réglementaires des réseaux électriques intelligents du futur. Pour sa part, l'OR.GE.CO qui participe aux travaux de concertation avec la CRE, soutient la démarche du futur, mais bien évidemment dans l'intérêt des consommateurs.

L'électricité ne pouvant se stocker, l'adéquation entre la demande et l'offre d'énergie doit être constante et gérée par un dispatching central. Le couplage des techniques de l'information et de l'énergie devrait permettre de mieux connaître les consommations d'électricité, et de mieux gérer les réseaux et c'est à l'initiative de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en 2007, qu'ERDF a lancé le projet AMM (Automated Meter Management – gestion automatisée des compteurs).

Evolution du comptage électrique basse tension (<36kW)

Principe

Le principe du système de comptage évolué consiste à organiser une information fiable, permettant de relever, de transmettre des données de fourniture et consommation d'électricité à distance et en temps réel.

Un objectif

2017 : Remplacement de 35 millions de compteurs

Aujourd'hui 2 expérimentations sont en cours. En Indre et Loire (Tours) sur 150 communes et en région lyonnaise à forte densité urbaine depuis avril 2009 pour 300000 compteurs à partir de compteurs « Linky ».

Avantages

- Facturation au réel : suppression des estimations
- Diminution des fraudes
- Meilleure information de la consommation des clients pour le gestionnaire de réseaux (ERDF)
- Suppression de la fonction « relève physique »
- Facilitation des intégrations des sources photovoltaïques

Et pour le consommateur ?

Difficultés aujourd'hui à percevoir des avantages significatifs à savoir :

- une vraie maîtrise de sa consommation (allègement de la facture)
- la crainte de nouveaux services proposés payants (alourdissement de la facture)
- l'émission d'information en temps réel de 1 minute à 30 minutes (non déterminée aujourd'hui), risque de générer le traçage de la vie quotidienne des consommateurs ;

des incertitudes !

Compte tenu de l'évolution rapide des techniques, le comptage expérimental « Linky » n'est-il pas aujourd'hui qu'un simple **compteur-compteur** (informations consultables par le client via l'usage d'une clé USB et par internet) **comparé aux futurs systèmes de gestion de la domotique ?**

Autrement dit, si la pertinence en amont s'avère évidente pour le gestionnaire de réseau, il n'en demeure pas moins une trop grande incertitude pour le consommateur quant à l'équipement secondaire en aval du compteur :

- une « box » supplémentaire à l'instar d'internet ?

- à quel prix ?
- avec abonnement ?
- pour quels services ?
- et pour quelle économie ?

autant d'incertitudes qui grandissent et autant d'interrogations qui demeurent à ce jour.

Paris, le 27 janvier 2010
Organisation générale des consommateurs
Pierre MARX, Vice-président
Responsable Energie
Membre du Conseil supérieur de l'énergie

Complément d'information

Coût

4/5 Milliard d'Euros

Financement

par le TURPE – Tarif d'utilisation du réseau des réseaux publics d'électricité

Ce tarif, fixé sur proposition de la CRE par le gouvernement détermine le coût d'acheminement de l'électricité, et correspond aux dépenses de construction, d'exploitation, de gestion et d'entretien des réseaux.

« La part du tarif d'acheminement de l'électricité s'élèvera à 46% », a précisé M. Maurice Média, Vice-président de la Commission de régulation de l'énergie sans toutefois préciser dans quelle mesure ce nouveau TURPE pèserait sur la facture de l'utilisateur.

Le gouvernement et les opérateurs sont en effet libres de tenir compte de ce tarif et de le répercuter sur les nouveaux prix de l'électricité, qui entrent traditionnellement en vigueur le 15 août. Troisième du nom «TURPE 3», devrait rester en place jusqu'à 2012.

Le TURPE est l'un des trois éléments qui figurent sur les factures d'électricité en plus de la consommation. Il faut en effet y ajouter la Contribution au service public de l'électricité (CESPE) et les taxes locales. (source www.euractiv.fr)

A propos de L'ORGECO :

Depuis 1959, l'ORGANISATION GENERALE DES CONSOMMATEURS association agréée, régie par la loi de 1901, s'engage auprès des consommateurs avec un concept reposant sur la concertation, le partenariat et le traitement des litiges. L'OR.GE.CO interagit avec les pouvoirs publics, ainsi qu'au sein de nombreux groupes de travail, notamment au Conseil National de la Consommation (CNC), à l'Institut National de la Consommation (INC) et auprès de structures nationales de concertation : Groupe LA POSTE, RATP, SNCF, EDF, GIE CARTES BLEUES, ASSOCIATION FRANCAISE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, CCSF (COMITE CONSULTATIF DES SERVICES FINANCIERS)...

Membre du BUREAU EUROPEEN des UNIONS de CONSOMMATEURS, l'OR.GE.CO prend position dans les domaines suivants : agro-alimentaire, assurances, banques -crédits, certification, énergie, médiation, développement, environnement, logement, santé, transports.

Pour tout complément d'informations, merci de contacter :

Contact Presse :

Organisation Générale des Consommateurs

Sandrine Kattoor

Tél : **01 46 08 60 63**

e-mail : communication@orgeco.net

64 avenue Pierre Grenier – 92100 Boulogne Billancourt